

## Perspectives\_

**Les télécommunications ont connu ces dernières années, au Sénégal, une forte croissance en particulier, avec l'avènement de la téléphonie mobile.**

**En 2004, la croissance du secteur devrait encore être principalement portée par le développement du marché de la téléphonie mobile.**

**La fin du monopole octroyée à l'opérateur historique sur la fourniture de services téléphoniques entre points fixes, de services de liaisons spécialisées de longueur supérieure à 300 mètres, de service de communications de données par commutation de paquets, de services télex et télégraphiques, fera de l'année 2004, une année de rupture.**

**La libéralisation du secteur devrait permettre de consolider et d'accélérer le développement des télécommunications dans notre pays. En effet, à l'instar de ce qui est advenu dans les différents pays qui ont libéralisé ce secteur, on peut s'attendre, avec l'arrivée de nouveaux acteurs, à une augmentation des investissements privés, un développement de la concurrence et de l'infrastructure de réseau et une diversification de l'offre de services.**

Dans le cadre la préparartion de cette réforme, l'activité de L'ART sera focalisée principalement autour de 3 objectifs majeurs:

1. dynamiser la croissance et le développement des différents segments de marché ;
2. développer le Service Universel et en particulier l'accès aux services de télécommunications dans les zones rurales ;
3. optimiser la gestion de la ressource spectrale.

### **1. Dynamiser la croissance et le développement des différents segments de marché**

Le développement des marchés se fera par le renforcement de la concurrence sur les différents segments à travers le schéma de libéralisation qui sera adopté par l'Etat du Sénégal et qui devrait permettre :

- d'accroître l'offre de services de télécommunications et améliorer leur niveau qualité ;
- de consolider et renforcer l'infrastructure de réseau télécommunication pour conforter la position de leader du Sénégal dans le domaine des télécommunications en Afrique ;
- de rendre les services de télécommunications accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs par des baisses de tarifs ;
- d'accélérer le développement de la pénétration des services de téléphonie fixe et mobile ;
- d'accélérer la pénétration de l'Internet et du haut débit ;
- de répartir de manière équitable la valeur générée par le secteur entre les utilisateurs, les opérateurs et fournisseurs de services, et l'Etat ;
- et d'accroître la contribution du secteur des télécommunications dans l'économie nationale.



## 2. Développer le service universel

Pour ce faire, une étude visant l'élaboration d'une stratégie de développement du service universel a été initiée par l'ART en 2003 et sera finalisée au courant du second trimestre 2004. L'étude vise à identifier les zones rurales rentables et non rentables et proposera une stratégie plus adaptée en testant les technologies les plus appropriées en terme de coûts, de souplesse, de qualité et de facilité de déploiement et les mécanismes de financement du service universel.



Ces deux objectifs seront atteints grâce à :

**a) une adaptation de 'l'encadrement réglementaire' qui devra gérer le fonctionnement du marché**

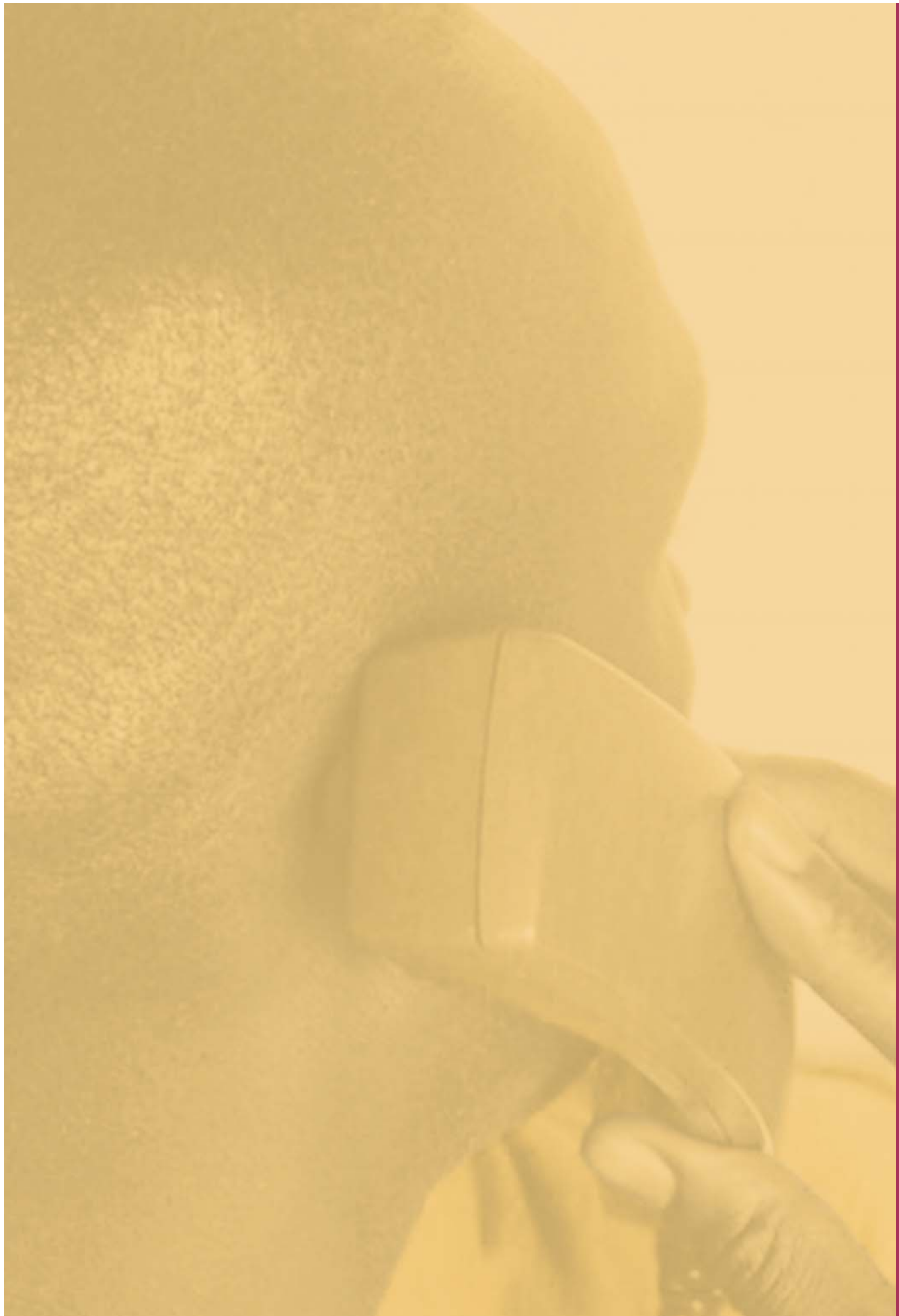
- **une régulation directe des opérateurs** par le biais de leur cahier des charges : mise en place de cahier des charges pour les opérateurs qui n'en disposaient pas et modification des cahiers des charges des autres opérateurs conformément aux objectifs de développement du secteur qui seront précisés dans la lettre de politique sectorielle ;
- **une adaptation de la réglementation en vigueur** aux évolutions prévisibles induites par l'arrivée de nouveaux types d'opérateurs et le développement de services nouveaux. Ceci à travers une veille juridique efficiente.

**b) une plus grande implication des acteurs dans le processus de régulation et de réglementation par :**

- **une forte implication** dans l'évolution de la réglementation et sur les sujets prospectifs ;
- **une meilleure visibilité** sur le secteur à travers la mise en place d'un observatoire des marchés de télécommunications. En effet, l'ART a entamé une étude visant à faire un état des lieux du secteur des télécommunications et mettre en place une organisation qui permettra aux différents acteurs, aux autorités publiques et aux investisseurs, d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution du secteur ;
- **une régulation** ouverte fondée sur la concertation et la transparence.

### 3. Optimiser la gestion de la ressource spectrale (SIGAF)

Pour faire face à l'augmentation du trafic radio généré par les nombreux prestataires de services et exploitants de réseaux de télécommunications sans fils, l'Agence de Régulation des Télécommunications entend acquérir un système automatisé d'information de gestion et de contrôle automatisés du spectre des fréquences (SIGAF). Ce système aidera à améliorer le traitement des demandes de licences et autorisations, les assignations de fréquences, le traitement des brouillages, la détection des installations illicites, la coordination aux frontières, la méthode de facturation des utilisateurs du spectre.



# conclusion\_



Après sa mise en place en 2002, l'année 2003 a été consacrée au renforcement des capacités de l'ART, au parachèvement du cadre légal et réglementaire permettant de réguler efficacement le secteur, l'instauration d'un partenariat durable avec l'ensemble des acteurs, la réalisation d'études techniques, juridiques et économiques pour une meilleure maîtrise du secteur et de son évolution, et enfin l'accomplissement d'activités de représentation et de partenariat au niveau international.

Après deux années d'existence, l'ART a pleinement pris place dans le paysage des télécommunications du Sénégal. L'ensemble des acteurs s'accordant à dire que l'Agence est le meilleur garant d'un environnement propice à l'investissement privé et constitue un préalable indispensable au développement du secteur et à l'exercice d'une concurrence effective, loyale et durable au profit des fournisseurs et usagers des services de télécommunications.

**L'ART s'efforcera de consolider les acquis de ses deux années pour anticiper sur les évolutions du secteur afin de mieux les adapter au contexte sénégalais en vue d'accélérer le développement des télécommunications au Sénégal, dans la perspective d'une ouverture plus large du secteur à la concurrence pour favoriser au Sénégal :**

- l'innovation technologique ;
- le développement de nouveaux services ;
- la convergence de l'audiovisuel, des télécommunications et de l'informatique ;
- les leviers de développement de la concurrence (portabilité des numéros, sélection du transporteur, dégroupage de la boucle locale, etc.) ;
- un plus grand accès des populations aux services de télécommunications par l'extension des réseaux, en particulier dans les zones rurales ;

**Elle entend pour ce faire s'appuyer sur la coopération des différents acteurs du secteur en privilégiant l'esprit de partenariat et de concertation qui guide ses actions.**



**Agence de Régulation  
des Télécommunications**

BP 14 130 Dakar - Sénégal  
Tél. : +221 869 03 69 - Fax : +221 869 03 70  
[www.art-telecom.sn](http://www.art-telecom.sn)